



RCS : RENNES

Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00365

Numéro SIREN : 377 714 654

Nom ou dénomination : SOCIETE OUEST-FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2017 sous le numéro de dépôt 3025

- 7 MARS 2017

OUEST-FRANCE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 300.000 Euros
SIEGE SOCIAL : ZI Sud Est – 35051 RENNES CEDEX 9
377.714.654 RCS RENNES



Le
Dépôt N° 3025

REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

DU JEUDI 27 OCTOBRE 2016

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le 27 octobre 2016 à 14 h 30, les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis sur convocation du Président, 89-91 rue du Faubourg Saint Honoré, dans les locaux de la rédaction parisienne du journal Ouest-France.

Sont présents et ont émargé une feuille de présence en entrant en séance :

- Monsieur David GUIRAUD, Président,
- Monsieur Michel CAMDESSUS, Vice-Président,
- Monsieur Denis BOISSARD,
- Monsieur Jacques DUQUESNE,
- Monsieur Bruno FRAPPAT,
- Monsieur Jacques MOREAU,
- La société SIPA, représentée par Monsieur Georges COUDRAY,
- L'Association Ouest-France Solidarité, représentée par Monsieur Paul HUTIN,

Ne peuvent être physiquement présents à cette réunion :

- Mademoiselle Yvonne LE GOAZIOU, représentée par Monsieur Bruno FRAPPAT,
- Monsieur François-Xavier HUTIN,
- Monsieur Benoît LE GOAZIOU,

Assistent également à la réunion :

- Monsieur François Régis HUTIN, Président du Directoire
- Monsieur Louis ECHELARD, Vice-Président du Directoire, Directeur Général
- Monsieur Jean-Paul BOUCHER, Membre du Directoire, Directeur Général Délégué
- Monsieur Philippe TOULEMONDE, Membre du Directoire, Directeur Général Délégué
- Madame Jeanne-Emmanuelle HUTIN-GAPSYS, Membre du Directoire
- Monsieur Jean-Claude KLING, Secrétaire Général,
- Monsieur Franck GUILLOT, Secrétaire du Comité d'Entreprise
- Madame Chantal DUCHEMIN, Représentante du Comité d'Entreprise
- Monsieur Jacky GOIZET, Membre du Comité d'Entreprise
- Monsieur Laurent DRILLET, Avocat,
- Monsieur Gilles MENARD, Directeur Juridique et Financier du Groupe SIPA OUEST-FRANCE,
- Madame Chantal CHEVE, Secrétaire.

LE

Réunissant la majorité de ses membres, le Conseil de Surveillance peut valablement délibérer.

Monsieur David GUIRAUD préside la séance.

La discussion est ouverte, relativement aux différents points inscrits à l'ordre du jour :

1. Evolution de l'organisation de la société.

2. Evolution de l'organisation de la société

Le Président met avoir aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION : NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur François Régis HUTIN, accepte son retrait de ses fonctions de Président du Directoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de nommer Monsieur Louis Echelard, en qualité de Président du Directoire, pour toute la durée de son mandat de membre du Directoire.

En cette qualité, Monsieur Louis Echelard assurera également les fonctions de Directeur de la Publication, au sens de l'article 6 – alinéa 2 de la loi du 29 juillet 1881.

Monsieur Louis Echelard, dans le cadre de son nouveau mandat, percevra la même rémunération que celle qui lui était octroyée dans ses fonctions précédentes. Il bénéficiera de la même couverture sociale que les salariés tant en ce qui concerne le régime de retraite, que de la mutuelle et de la prévoyance.

Monsieur Louis Echelard continuera à se faire rembourser, sur production de justificatifs, des frais de déplacement et de représentation engagés dans l'intérêt de la société.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au Conseil de Surveillance et dans la limite de l'objet social, le Président du Directoire est investi de pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société par représentation de celle-ci à l'égard de tous.

Il peut déléguer ses pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU DIRECTOIRE, EN RAISON DE LA DEMISSION DE MONSIEUR FRANCOIS REGIS HUTIN ET SELON LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 24 DES STATUTS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance nomme, pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur François Régis HUTIN qui s'achève au jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice écoulé, Monsieur Matthieu FUCHS, né le 17 janvier 1967 à Nantes et demeurant 12 bis rue du Bois Rondel à Rennes, comme membre du Directoire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil le remercie de son intervention et met aux voix la résolution suivante :

RESOLUTION : NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL ET VICE-PRESIDENT DU DIRECTOIRE

En raison de sa nomination comme Président du Directoire, Monsieur Louis ECHELARD renonce à ses fonctions de Vice-Président du Directoire et Directeur Général.

Le Conseil de Surveillance nomme en qualité de Directeur Général, pour la durée de son mandat de membre de Directoire, Monsieur Matthieu FUCHS.

Monsieur Matthieu FUCHS aura également le titre de Vice-Président du Directoire.

Monsieur Matthieu FUCHS ainsi nommé déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées, qu'il n'exerce aucune fonction, ni n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de lui interdire d'exercer ce mandat.

Il disposera, dans le cadre de son mandat de Directeur Général, des mêmes pouvoirs de représentation que le Président du Directoire à l'égard des tiers.

L'exercice du mandat de membre du Directoire de Monsieur Matthieu FUCHS donnera lieu à une rémunération annuelle de 74 400 €, soit 6 200 € sur 12 mois. Il disposera d'un véhicule de fonction de marque française. Il aura droit au remboursement, sur production de justificatifs, de frais de déplacement et de représentation engagés dans le cadre de l'exercice de ses fonctions. Il bénéficiera de la même couverture sociale que les salariés tant en ce qui concerne le régime de retraite, que de la mutuelle et de la prévoyance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur David GUIRAUD met ensuite aux voix la résolution suivante :

RESOLUTION : POUVOIRS

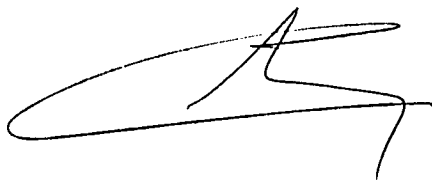
Le Conseil de Surveillance donne tous pouvoirs à Monsieur Louis Echelard, Président du Directoire, à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre des décisions ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' or 'K' shape with a horizontal line extending to the right and a vertical line extending downwards.